

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**COMMUNICATION - ACTIONS ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX OBSERVATIONS FORMULÉES
DANS LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
SUR LA POLITIQUE SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIALE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (EXERCICES
2015 ET SUIVANTS)**

Sommaire

[EXPOSÉ DES MOTIFS](#).....3

EXPOSÉ DES MOTIFS

Communication – Actions entreprises en réponse aux observations formulées dans le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la politique sanitaire et médico-sociale de la région Île-de-France (exercices 2015 et suivants)

Entre fin 2021 et début 2022, la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France a effectué un contrôle des comptes et de la gestion de la politique de santé de la région Île-de-France portant sur les exercices 2015 à 2021. Elle a communiqué ses observations définitives à la Région en octobre 2022. En application de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ces observations ont été présentées et ont fait l'objet d'un débat à la séance de mars 2023 (rapport CR 2023-008). Conformément à l'article L.243-9 du même code, le présent rapport présente les actions entreprises à la suite des observations définitives précitées.

En préambule, le rapport de la CRC rappelle que l'Île-de-France, malgré une situation sanitaire plutôt favorable au regard de certains indicateurs (mortalité, espérance de vie, ...), cumule d'importantes inégalités territoriales et sociales en matière de santé, notamment concernant les pathologies et l'accès aux soins. Il est également précisé que la démographie médicale, inégalement répartie sur le territoire francilien, est en diminution constante.

Le rapport souligne ensuite que le Région Île-de-France mène, depuis 2016, en complément de sa compétence dans le domaine des formations sanitaires et sociales, une politique volontariste et ambitieuse en développant et en diversifiant ses actions en matière de politique de santé.

Il formule trois recommandations de performance.

Recommandation de performance n°1: Renforcer l'accompagnement spécifique du développement de la comptabilité analytique dans les instituts de formation en soins infirmiers

Afin d'assurer le financement des organismes de formation, la Région analyse leur budget au cours d'un dialogue de gestion annuel. Toutefois, la Région ne finance pas toutes les activités de formation d'un établissement. Afin de retracer l'équilibre de chaque formation, une comptabilité analytique doit être mise en place.

L'outil de remontées des données financières des centres de formation Solstiss prévoit la mise en place d'une comptabilité analytique avec une répartition automatique des charges et des recettes, en fonction du nombre d'heures de formation. Chaque centre de formation peut modifier la répartition afin de privilégier la répartition directe des charges et des produits. Pour certains postes comme, par exemple, les dépenses de personnel qui représentent plus des deux tiers des charges et la subvention régionale, la répartition directe est obligatoire afin qu'elle soit la plus proche du réel.

Un guide méthodologique régional présente chaque étape de la démarche pour accompagner les centres de formation. Il est actualisé au lancement de chaque campagne budgétaire et diffusé aux organismes et disponible dans Solstiss. Pour la campagne 2024, mettant en œuvre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, un rappel des modalités de la comptabilité analytique a été présenté lors de la réunion de lancement.

Recommandation de performance n°2: Élaborer une planification pluriannuelle des financements consacrés à la lutte contre les déserts médicaux, s'inscrivant dans le calendrier de l'ARS

Afin de répondre aux difficultés croissantes d'accès aux soins dans ses différents territoires, la région Île-de-France s'est engagée, depuis 2016, dans une politique de soutien au développement de l'offre de soins.

La Région a ainsi créé, en 2016, un fonds de lutte contre les déserts médicaux qui a permis depuis sa création de soutenir 404 structures médicales, dont 270 nouvelles structures, pour un montant total de 59,5 M€.

L'action régionale dans ce domaine s'inscrit dans une dynamique partenariale forte, en concertation avec les principaux acteurs de la santé en Île-de-France, au premier rang desquels l'Agence Régionale de Santé, la politique de santé demeurant une compétence de l'Etat.

Le soutien financier régional en direction des porteurs de projets est organisé en concertation avec l'ARS. Les aides accordées par la Région au titre de la lutte contre les déserts médicaux font en effet l'objet d'échanges préalables et réguliers avec l'ARS afin de s'assurer que les actions soutenues répondent de manière cohérente et complémentaire aux besoins prioritaires identifiés par l'ARS.

Néanmoins, les financements régionaux relevant de la lutte contre la désertification médicale ne peuvent faire l'objet d'une planification pluriannuelle s'inscrivant dans le calendrier de travail propre à l'ARS.

Dans ce domaine, la Région agit conformément à l'article L 1511-8-I du CGCT permettant aux collectivités et à leurs groupements d'octroyer des aides destinées à pallier la pénurie de professionnels de santé sur leur territoire, dans les zones déficitaires définies par arrêté du directeur de l'ARS.

Chaque subvention régionale octroyée aux structures et aux professionnels de santé est ainsi soumise à l'examen et au vote des élus régionaux siégeant en commission permanente, à la différence des aides attribuées par l'ARS auprès des porteurs de projets.

Au-delà des modalités d'octroi des aides financières pour améliorer l'accès aux soins, le Région Île-de-France a conscience de la nécessité de poursuivre et de consolider le travail partenarial engagé avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé et ce, afin d'apporter les réponses les plus adaptées possibles à la dégradation de la situation sanitaire.

Ce mode de travail plus intégré a ainsi fait l'objet d'une partie des recommandations formulées par la Région en septembre 2023, dans son avis rendu sur le projet régional de santé 2023-2028 (PRS 3).

A cette occasion, la Région a préconisé la mise en place d'une instance de gouvernance unique associant autour de l'ARS l'ensemble des partenaires de l'action sanitaire et permettant de soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'adaptation des différents axes de travail du PRS 3.

Dans une logique similaire, l'une des recommandations régionales porte également sur la nécessité de faire aboutir prioritairement le projet de guichet unique pour les aides à l'installation, en articulation avec le Portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS).

Dans cette démarche de partenariat renforcé, le Région Île-de-France consolide, depuis le printemps 2023, son travail de collaboration avec l'Assurance maladie afin de favoriser la complémentarité des dispositifs existants et des futures actions à construire.

Et afin d'adapter au mieux sa politique d'intervention aux changements de cet écosystème, la Région travaille actuellement sur une refonte de ses dispositifs d'action. Pour cela, elle a construit son approche en concertation avec les autres acteurs publics et en s'inspirant des autres initiatives portées par d'autres collectivités. Elle souhaite ainsi rationaliser son action et l'inscrire en pleine

complémentarité des politiques existantes.

Recommandation de performance n° 3 : Renforcer la coordination des initiatives régionales dans le domaine de la prévention contre les addictions à destination des jeunes Franciliens

La prévention et l'éducation à la santé en direction des jeunes constituent, depuis 2016, un des axes majeurs de la politique régionale de santé en raison, notamment, de sa compétence sur les lycées. Dans ce cadre, la Région échange régulièrement avec l'écosystème investi sur les questions de santé des jeunes afin d'adapter son intervention à l'évolution des besoins, tout en veillant à intervenir au sein d'une stratégie globale

La démarche régionale de prévention santé s'organise ainsi principalement autour de quatre thématiques d'intervention prioritaires : la santé mentale, la vie affective et sexuelle, l'hygiène de vie et la lutte contre les conduites à risque.

Pour la mise en œuvre de sa stratégie, la Région a également fait le choix de nouer des partenariats forts avec des acteurs engagés au quotidien sur ces enjeux.

La Région dispose ainsi d'une convention partenariale avec l'organisme associé « Île-de-France prévention santé SIDA » spécialisé dans la prévention et la promotion de la santé, particulièrement auprès des jeunes.

Cette convention est en cours de renouvellement dans le cadre d'une concertation menée entre la Région et Île-de-France prévention santé SIDA qui vise à identifier des objectifs de travail communs, notamment sur la question de la lutte contre les addictions.

Enfin, la Région soutient chaque année un ensemble d'associations luttant contre les addictions ce qui lui permet de renforcer le déploiement de ses actions auprès du plus grand nombre de jeunes franciliens.

Consciente de l'importance que représentent les actions de prévention dans la politique globale de santé, la Région a appelé à maintenir une forte ambition dans ce domaine à l'occasion de son avis rendu sur le PRS 3.

Une des préconisations régionales sur le PRS 3 porte notamment sur le renforcement des actions de prévention santé auprès des jeunes en lien avec l'Education Nationale, l'ARS et la région Île-de-France.

Néanmoins, la Région souhaite rappeler que le « renforcement de la coordination des initiatives régionales dans le domaine de la prévention contre les addictions à destination des jeunes Franciliens », relève prioritairement des missions incombant à l'Etat, donc à l'ARS en lien avec les rectorats.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

